



Comité Départemental de Basket-Ball
Route de Neufchatel
51220 COURCY
comite.basket.marne@wanadoo.fr
03.26.49.64.55

Adaptation des règlements 2020/2021
Pour les championnats départementaux

Préambule

Les effets de la crise sanitaire se sont fait ressentir sur les championnats départementaux. Face à ces perturbations, le Comité Départemental a décidé de suspendre toutes les rencontres depuis le 1^{er} novembre 2020. Les dernières directives gouvernementales ont rendu impossible la pratique du basket en intérieur pour les adultes et la reprise pour les jeunes n'est possible en intérieur que depuis le 15 décembre en respectant scrupuleusement les protocoles sanitaires.

Compte tenu des évolutions récentes, la Commission des Compétitions a décidé que les compétitions séniors débuteraient le week-end du 13 février 2021 et que les compétitions jeunes pourraient recommencer à compter du week-end du 23 janvier 2021 en tenant compte :

- Des problématiques de calendrier.
- De l'obligation de faire valider ces modifications par le CD 51 et par la FFBB.
- Des dates des vacances scolaires.

L'objectif de l'adaptation des règlements est double : se rapprocher au plus près des formules de championnats des saisons régulières et atteindre un objectif minimum de 50% des rencontres jouées avant le week-end du 19 juin 2021.

Avenant « COVID »

1. Toutes les rencontres jouées avant la suspension seront prises en compte.
2. Les rencontres qui n'ont pas été jouées avant la suspension devront être jouées avant le 20/06/2021.
3. Les rencontres séniors reprendront le 13/02/2021, les rencontres jeunes reprendront dès le 23/01/2021.
4. Les rencontres devront se jouer conformément aux nouveaux calendriers qui seront communiqués aux clubs.
5. À l'issue de la saison, un bilan sera effectué.
 - Si 50% du total des rencontres d'une division a été joué et que le calendrier sportif ne permet pas d'atteindre les 100%, le classement établi décidera des montées et descentes.
 - En cas d'arrêt des compétitions pour raisons sanitaires, avec un total des rencontres jouées entre 50 et 99%, un ratio sera appliqué pour permettre d'établir les montées et les descentes.

6. Dès l'établissement d'un classement par la Commissions des Compétitions, le CD appliquera les règles de montées et de descentes.
7. Les championnats féminins interdépartementaux sont maintenus pour les séniors et les jeunes. Ils sont aussi adaptés aux contraintes.
8. Les Coupes de la Marne sont annulées pour la saison 2020/2021.
9. Le report des rencontres ne sera possible que dans deux cas : conditions climatiques et/ou Covid. Il sera toutefois possible d'avancer la date d'une rencontre. Les demandes de changement d'horaires se feront par les moyens habituels. Exceptionnellement pour cette saison, ils ne seront pas facturés.
10. Tous les cas non prévus par ce présent règlement seront traités par le Bureau du Comité après consultation de la Commission des Compétitions.

Le Ratio

Une formule :

$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre des rencontres comptabilisées (1)}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques (2)}$

- (1) : nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité, ...)
 (2) : nombres de rencontres à jouer pour la compétition.

Procédure d'application :

- 1/ Déterminer une date d'arrêt des championnats : 20/06/2021
- 2/ Arrêté des classements par la Commission des Compétitions
- 3/ Deux situations dans une même catégorie :
 - a) Toutes les équipes ont joué le même nombre de rencontres = Classement des équipes en fonction des points.
 - b) Les équipes n'ont pas joué le même nombre de rencontres = Classement des équipes après application de la formule du ratio.

Exemple d'application du ratio :

- 1/ Poule de 14 équipes en matchs A/R, soit 26 rencontres par équipe au terme de la phase 1.
- 2/ La phase 1 s'arrête à la 24^{ème} journée avec le classement suivant :

Classement	Équipes	Points	Nbre de matches	Victoires	Défaites
1	A	46	24	22	2
2	B	34	20	14	6
3	C	24	14	10	4
...					

3/ Au moins 50% des rencontres se sont disputées, le classement final sera déterminé par la règle du ratio :

Classement	Équipes	Points	Ratio
1	A	49,83	46/24 X 26
2	C	44,57	24/14 X 26
3	B	44,20	30/24 X 26
...			

Les calendriers sportifs

Pour les jeunes, la période de réathlétisation débutera le 15/12/2020. Les compétitions reprendront dès le week-end du 23/01/2021.

Pour les séniors, la période de réathlétisation débutera le 15/01/2021. Les compétitions débuteront le week-end du 13/02/2021.

Les dates des rencontres seront transmises aux clubs avant la fin de l'année civile. Toutes les rencontres devront être jouées au plus tard le week-end du 19/06/2021.